



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence, à Gatineau, le mercredi 23 septembre 2020 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Boileau, Julie Cardinal, Mike Duggan, Laurence Gillot, Jean-François LeBlanc, Myriam Nadeau et Mario St-Pierre.

CE-2020-595

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 1^{ER} ET 9 SEPTEMBRE 2020 AINSI QUE DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 25 AOÛT ET 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 1^{er} et 9 septembre 2020 ainsi que des séances spéciales tenues les 25 août et 1^{er} septembre 2020 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2020-596

SOUSSION 2020 SP 068 - AMÉNAGEMENT DE DIVERS PARCS - PARCS ACHBAR, BRADY, JOLICOEUR, ROBINSON ET VICTORIA - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP, DE BUCKINGHAM, DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE POINTE-GATINEAU - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC, MARTIN LAJEUNESSE, ISABELLE N. MIRON ET MYRIAM NADEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Gadbois - 3991474 Canada inc., 1679, rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R 0C1, pour les travaux d'aménagement dans divers parcs, soit les parcs Achbar, Brady, Jolicoeur, Robinson et Victoria sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 159 223,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 juillet 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19008-011-94803	40 441,18 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - 202020-3011 – Parc Achbar - Bordure et aires de jeux
18-19008-019-94804	18 635,28 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - 202020-3021 – Parc Brady - Composantes de jeux
18-19008-018-94805	8 818,95 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - 202020-3020 – Parc Jolicoeur - Aire de sable
18-19008-017-94806	31 181,29 \$	Plan d'investissements communautaires (PIC) - 202020-3019 – Parc Robinson - Structure de jeux
18-14017-036-94807	43 785,99 \$	Plan quadriennal d'investissements des parcs – Parc Victoria - Aménagement aires de jeux
18-15004-029-94808	2 529,23 \$	Plan quadriennal - Parcs et structures récréatives - Parc Victoria
04-13493	6 924,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 906,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-597

SOUSSION 2020 SP 233 - FOURNITURE DE BÉTON BITUMINEUX EN PÉRIODE HIVERNALE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Construction DJL inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, pour la fourniture de béton bitumineux en période hivernale, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission selon la quantité achetée, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 juillet 2020, et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera valide à partir du 5 décembre 2020 jusqu'à la date de fin de la période de dégel des routes selon la zone 1 du ministère des Transports de 2021.

Le béton bitumineux sera acheté selon les besoins et les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-625 - Rues pavées - Asphalte, et ce, jusqu'à concurrence des fonds disponibles.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-598

AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR DES QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES À LA TONTE DE TERRAINS VACANTS ET DE LA BORDURE DE LA PISTE CYCLABLE RAPIBUS - 2019 SP 418 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-316 du 20 mai 2020, adjugeait des contrats à la firme Pro 4 Saisons, 3-34, chemin Henri-Chartrand, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 0W9, pour les deux sections de la tonte de terrains vacants et de la bordure de la piste cyclable Rapibus pour une période d'une année pour un montant total approximatif de 54 514,99 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 mars 2020, cette dernière ayant déposée la plus basse soumission reçue et conforme pour chaque section;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du Cahier des charges particulières prévoit que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 5 054,23 \$ incluant les taxes, à la firme Pro 4 Saisons, sur la base des prix unitaires apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2019 SP 418.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71440-521-94809	4 615,18 \$	Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes - Entretien et réparations - Infrastructures.
04-13493	219,80 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	219,25 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-599

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER L'ENTREPRENEUR À EXÉCUTER DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET PELOUSES HORS DES HEURES PERMISES SUR LES CARREFOURS GIRATOIRES LABELLE ET DEMONTIGNY SUR LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être faits afin de respecter une entente entre le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville de Gatineau en lien avec l'entretien et la mise à niveau des aménagements paysagers entre l'autoroute 50 et la promenade du Lac-des-Fées;

CONSIDÉRANT QUE la réfection des pelouses et aménagements paysagers sur les carrefours giratoires Labelle et Demontigny du boulevard des Allumettières sera exécutée entre le 21 septembre et la fin octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les travaux doivent être réalisés de nuit étant donné le fort débit véhiculaire sur cet axe;

CONSIDÉRANT QUE dans cette période, les travaux de nuit s'échelonnent sur un maximum de trois nuits soit pour l'hydro-ensemencement et pour la réfection de plates-bandes;

CONSIDÉRANT QU'une voie sera maintenue dans chaque direction;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soient du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser l'entrepreneur à réaliser des travaux de réfection de pelouses et plates-bandes autour des carrefours giratoires Labelle et Demontigny sur le boulevard des Allumettières, pour des travaux sur un maximum de trois nuits entre le 21 septembre et la fin octobre 2020.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt du rapport des réductions accordées aux organismes pour le coût de location de salles de janvier à juin 2020

CE-2020-600

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-34 POUR UN MONTANT TOTAL DE 144 135,01 \$ POUR LA PÉRIODE DU 3 AU 9 SEPTEMBRE 2020

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-34 d'un montant de 144 135,01 \$ pour la période du 3 au 9 septembre 2020.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-601

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 31 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 34 ET LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 34

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 31, de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 34 ainsi que la liste des réquisitions numéro 34 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 31	Pièces de comptes à payer	16 393,43 \$	31 août au 4 septembre 2020
Liste PD numéro 34	Pièces de comptes à payer	378 753,01\$	31 août au 4 septembre 2020
Liste des réquisitions numéro 34	Pièces de comptes à payer	2 261,87 \$	31 août au 4 septembre 2020

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2020.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

2. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil –
Août 2020

CE-2020-602

DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE 5 000 \$ POUR LA PRÉPARATION D'UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DU RÉGIME FORESTIER

CONSIDÉRANT QUE le 7 octobre 2019, l'entreprise Fortress Cellulose Spécialisée (Fortress) a annoncé l'arrêt, pour une période indéterminée, des activités de son usine de pâte située à Thurso. Cet arrêt a eu pour effet immédiat de laisser sans preneur un volume important de bois de trituration de feuillus durs, composé principalement d'érables, en l'absence de débouchés pour ces bois, c'est la survie même de l'industrie du sciage et du déroulage de feuillus durs des régions de l'Outaouais et des Laurentides qui est remise en question;

CONSIDÉRANT QUE la dominance des peuplements feuillus et mélangés dans les forêts publiques et privées de ces deux régions, l'annonce de cette fermeture a également eu un effet perturbateur majeur sur :

- l'approvisionnement des usines de sciage de résineux (SEPM), de cèdres, de pins et des deux usines de panneaux (OSB et MDF-HDF);
- la rentabilité des activités des entrepreneurs forestiers et le chiffre d'affaires des fournisseurs de biens et services régionaux;
- les activités des propriétaires forestiers privés;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence de la situation a mené à la formation de la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Son mandat est de définir et de proposer des solutions innovantes et structurantes qui assureront la vitalité et la pérennité du secteur forestier des régions de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la Cellule d'intervention est constituée de trois instances, soit un comité directeur, un groupe de travail et un comité de liaison qui regroupe des élus municipaux des deux régions. Ce comité est co-présidé par le maire de Thurso et préfet de la MRC de Papineau, monsieur Benoît Lauzon et par le maire de Mont-Laurier, monsieur Daniel Bourdon;

CONSIDÉRANT QUE les travaux menés jusqu'ici par le Groupe de travail de la Cellule d'intervention ont permis de prioriser une série de solutions qui peuvent être regroupées en deux grands axes :

- La mobilisation des bois de trituration actuellement sans preneurs;
- La révision des modalités d'application du Régime forestier pour les adapter à la réalité des forêts feuillues et mélangées et de la structure industrielle des régions de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE le 10 juillet 2020, le premier ministre, monsieur François Legault, a annoncé que son gouvernement déposerait d'ici le mois d'octobre une nouvelle mouture du régime forestier;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de liaison veut saisir cette occasion pour faire valoir l'importance de mettre au point une version « feuillus » du régime forestier capable d'assurer un aménagement durable des peuplements feuillus et mélangés, de consolider les structures industrielles en place dans l'Outaouais et les Laurentides et de permettre la réalisation de projets de transformation à proximité des bois de trituration en produits innovants;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du 27 août 2020, le Comité de Liaison a convenu de préparer un mémoire qui sera envoyé au ministre Dufour afin d'insister sur des éléments à prendre en considération dans la refonte du régime forestier au Québec;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 10 000 \$ est nécessaire pour la préparation du mémoire;

CONSIDÉRANT QU'il est demandé une participation financière de 5 000 \$ à la Ville de Gatineau :

PROPOSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la demande de participation financière de 5 000 \$ pour la préparation d'un mémoire dans le cadre de la modification du régime forestier.

Le trésorier est autorisé à puiser les fonds au poste 02-11600-972 - Subventions diverses.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-603

SOUSSION 2020 SP 063 - MARCHÉ NOTRE-DAME - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, PHASE 2 - PROJET 17-2040 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6739741 Canada inc. – Gestion DMJ, 57, route 105, unité 200, Chelsea, Gatineau, J9B 1L3, pour les travaux consistant à fournir les matériaux, la main-d'œuvre et les équipements nécessaires pour la démolition de la structure ouverte du Marché public Notre-Dame et la reconstruction d'un nouveau pavillon, pour un montant total de 1 905 940,58 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 6 août 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16030-004-94706	1 459 000,00 \$	PDI - Vieux centre-ville Gatineau - secteur Notre-Dame - 17-2040 Travaux marché Notre-Dame
Futur FDI	281 377,79 \$	Financement supplémentaire
04-13493	82 885,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	82 677,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 septembre 2020.

Adoptée

CE-2020-604

SOUSSION 2020 SP 223 - FOURNITURE D'UN FOURGON AVEC ÉCHELLE HYDRAULIQUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mercedes-Benz Gatineau, 1339, boulevard La Vérendrye Ouest, Gatineau, Québec, J8T 8K2, pour la fourniture d'un fourgon avec échelle hydraulique pour un montant total de 123 472,58 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 juin 2020, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30785-050-94810	112 746,92 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Travaux publics - Fourgon 3/4 155b437
04-13493	5 369,54 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 356,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 septembre 2020.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau - Période du 5 mars au 29 juillet 2020

CE-2020-605

REÇU-QUITTANCE ET TRANSACTION - GRIEF B-18-209

CONSIDÉRANT le dépôt du grief B-18-209 le 8 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent mettre fin aux litiges qui les opposent et conclure une transaction à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les parties proposent une entente qui maintient la fin d'emploi du salarié et évite une réintégration;

CONSIDÉRANT les coûts de 60 000 \$ ventilés au reçu-quittance et transaction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN afin de régler le litige les opposant, le tout selon les modalités prévues au reçu-quittance et transaction.

La directrice générale et la directrice du Service des ressources humaines sont autorisées à signer le reçu-quittance et transaction.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 septembre 2020.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c GENEVIÈVE LEDUC
Greffière
Comité exécutif